



Syndicat Mixte des Mobilités  
de l'Aire Grenobloise

**Dossier de Presse**  
*Jeudi 13 novembre 2025*

## **Célébration de l'anniversaire des 5 ans du service de covoiturage M covoit' Lignes+ porté par le SMMAG**

### **Historique du service**

Dès 2020, il est à noter qu'au niveau national, le SMMAG a été précurseur dans la mise en place de ce service public de covoiturage puisque son utilisation est financée par la collectivité. Il permet ainsi d'apporter des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture : mission centrale des politiques territoriales sur les mobilités que mène le SMMAG.

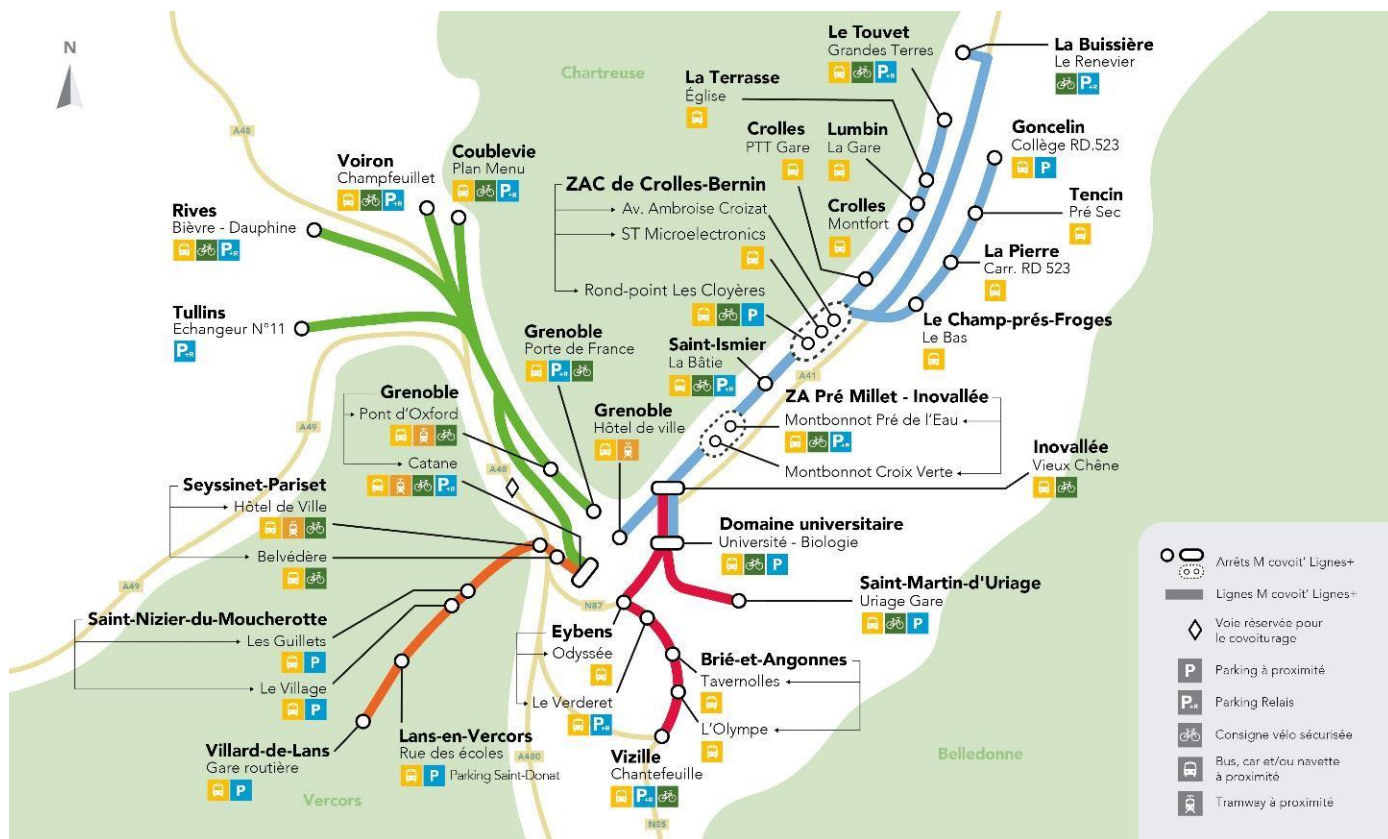
### **Politique de co-voiturage la plus innovante en Europe**

Lancé en septembre 2020, le service M covoit' Lignes+, alors composé de 15 arrêts, avait pour objectif de compléter l'offre de transport en commun ainsi que d'accompagner l'ouverture de la voie de covoiturage ouverte en même temps sur l'A48 (première voie de covoiturage ouverte en France) !

Les objectifs n'ont pas changé, toutefois. Le réseau s'est largement étoffé : désormais ce sont 38 arrêts qui desservent le territoire du SMMAG dont 4 arrêts sont situés sur le territoire de la communauté de communes du Massif du Vercors !

# Le réseau

## Carte des lignes



## Fonctionnement des lignes de covoiturage M covoit' Lignes+

Les lignes de covoiturage, exploitées par ECOV, permettent aux passagers comme aux conducteurs de covoiturer grâce à un service simple et accessible :

- ✓ **Un passager souhaitant covoiturer se rend à l'arrêt**, y fait une **demande de covoiturage** en indiquant son arrêt de destination au moyen d'une application mobile, d'un SMS ou d'une assistance téléphonique.
- ✓ Sa demande est relayée en temps réel aux conducteurs susceptibles de l'emmener, par **des panneaux lumineux** au bord de la route sur l'ensemble des lignes, et au moyen de l'application smartphone (notification envoyée aux conducteurs).

- ✓ Le **premier conducteur en chemin souhaitant covoiturer** prend en charge le passager et bénéficie ainsi d'un partage des frais et, le cas échéant, d'un accès à la voie réservée.
- ✓ En cas de **non prise en charge du passager dans les 15 minutes**, en heure de pointe, l'assistance prend contact avec l'utilisateur pour lui proposer une solution alternative garantissant son trajet (transport en commun si possible et à défaut taxi) sans aucun frais pour le passager.

**Sylvain LAVAL, Président du SMMAG**, explique :

*« Le développement de M covoit' Lignes+ est l'une des politiques publiques les plus innovantes du territoire :*

- ✓ *Innovation technique, avec des lignes de covoiturage en temps réel intégrées dans L'Appli M.*
- ✓ *Innovation sociale, en mettant la coopération territoriale et la solidarité entre usagers au cœur de notre projet d'extension du système de transports publics vers les zones moins denses du territoire.*

*M covoit' Lignes+ est le service public qui accompagne les restrictions réglementaires à l'usage de la voiture auxquelles font face les habitants (voies réservées, zone à faibles émissions). Notre objectif est que chaque personne ait accès près de chez elle à une solution performante et moins carbonée pour se déplacer. »*

**Depuis septembre 2020**, le SMMAG mène une politique volontariste de développement du covoiturage et positionne ce service public dans l'écosystème des mobilités de l'aire grenobloise.

Les lignes de covoiturage M covoit' Lignes+ sont désormais intégrées à L'Appli M, qui permet aux usagers de se déplacer sur le territoire avec un compte unique pour tous les modes (tramway, vélo, covoiturage, train ...). Les passagers M covoit' Lignes+ peuvent utiliser directement le service au travers de cette application : visualisation de son itinéraire, lancement de son trajet, ...

Les lignes de covoiturage entre le Pays Voironnais et Grenoble peuvent également bénéficier des effets de **la voie réservée aux covoitureurs** de 8 km sur l'A48, activée en cas de congestion aux heures de pointe.

Les covoitureurs du service M covoit' Lignes+ bénéficient d'une politique tarifaire incitative, mise en œuvre par le SMMAG et la communauté de communes du Massif du Vercors et définie, à ce jour, ainsi :

- ✓ 0,50 € pour tout conducteur se géolocalisant en heure de pointe et participant à l'offre de mobilité,
- ✓ 2 € par passager transporté versés aux conducteurs et gratuité pour les passagers.

## Fréquentation

### Quelques chiffres :

Depuis septembre 2020 (date de lancement du service) : 80 000 trajets passagers réalisés

Entre octobre 2024 et octobre 2025 : +27% de trajets passagers

En octobre 2025 : plus de 3 000 trajets passagers

99 % : part des trajets réalisés sans recourir à la « garantie trajet »

## Evolution

Dès le 5 janvier 2026, un nouvel arrêt au parking relais Le Renevier à La Buisnière (au niveau de l'échangeur autoroutier) va être installé, renforçant ainsi les connections sur cette partie du territoire.

## Les autres services de covoiturage

Le SMMAG développe trois services dédiés.



Et les nouveautés sur ces derniers mois sont nombreuses.

### M covoit' Lignes+

Le Grésivaudan, depuis juin 2024, a connu une refonte des lignes.

Le domaine universitaire compte depuis avril 2025 un nouvel arrêt de covoiturage, destination de la ligne au départ de Saint-Martin-d'Uriage et point d'arrêt intermédiaire de la ligne en provenance de Vizille, ainsi que de toutes les lignes du Grésivaudan.

## **M covoit' RDV**

Ouverture de ce service sur la zone du Saut du Moine à Champagnier. Le SMMAG, au travers de sa démarche M'PRO, a permis aux entreprises : Allédia, HRS et SDCEM de bénéficier du service M covoit' RDV opéré par Karos.

Pour rappel, ce service est déjà déployé sur 8 zones de l'espace géographique du SMMAG à savoir : Technisud, CHU Grenoble Alpes, Domaine universitaire, Inovallée, Crolles Bernin, Centr'Alp, Champfeuillet. La zone économique du « Saut du Moine » est la 8<sup>ème</sup>.

## **M covoit' Pouce**

**A ce jour 26 panneaux à boutons poussoir sont déployés sur le territoire avec une moyenne mensuelle de 2 000 appuis boutons sur l'ensemble des panneaux. L'évolution entre octobre 2024 et octobre 2025 est de 36 %.**

L'objectif est de renforcer l'animation et la communication autour de ce service, et de développer de nouvelles communautés, avec notamment un travail sur 4 secteurs géographiques :

- ✓ Pays Voironnais : communes du Tour du Lac, Moirans / Vourey.
- ✓ Le Grésivaudan : Allevard / Crêt en Belledonne.
- ✓ Grenoble Alpes Métropole et Le Grésivaudan : Saint-Martin-d'Uriage, Vaulnaveys-le-Haut.

**D'une manière globale, la croissance de ces services est très importante d'année en année.**

Les différents modes de covoiturage sont pensés ensemble et articulés pour apporter des solutions lisibles et pertinentes aux usagers. La marque M covoit' regroupe l'ensemble de cette offre.

*« Les trois services de covoiturage portés par le SMMAG, en plein développement et extension, permettent d'apporter une réponse efficace à chacun en s'adaptant aux besoins différenciés des habitants du territoire qui, suivant leur lieu d'habitation, sont confrontés à des logiques de déplacements différentes.*

*Et je suis persuadé qu'il s'agit du transport collectif le moins onéreux !*

*Et ce n'est pas fini... le SMMAG poursuit ses réflexions sur un service public de covoiturage spécifique lors d'événements culturels ou sportifs. Ces attentes sont identifiées tant par le public que les organisateurs eu égard aux nombreuses activités culturelles et sportives proposées sur notre territoire. » :*

conclut **Luc REMOND, Vice-Président du SMMAG en charge du covoiturage.**

## **Bon à savoir !**

Depuis le mois d'octobre, un plan du réseau M covoit' est désormais disponible.

Une nouvelle fois, le SMMAG se distingue en tant qu'acteur public innovant, et apparaît comme précurseur sachant offrir des nouveautés aux usagers utiles pour construire les mobilités décarbonées de demain.

Un outil important dont l'objectif premier est d'informer les habitants du territoire sur cette offre complémentaire de M réso et M vélo+ ! Car si les cartes des réseaux de transports en commun ou des pistes cyclables existent et font partie des fondamentaux pour les usagers : ce n'était pas le cas pour les lignes de covoiturage !

## **À propos d'Ecov :**

Ecov est un opérateur de mobilité qui conçoit, déploie et exploite des lignes de covoiturage sans réservation au service des collectivités locales.

Entreprise de l'économie sociale et solidaire, créée en 2014 et agréée ESUS, Ecov opère plus d'une cinquantaine de lignes déployées dans des territoires périurbains et ruraux, sous différentes marques d'exploitation (dont Covoit'ici, Lane, M covoit' Lignes+, star't...), à l'image des réseaux de transports collectifs.

Ecov a également réalisé plus de 100 études sur le covoiturage sous toutes ses formes.

**Son déploiement sur l'aire grenobloise est exemplaire et innovant, constituant aussi un démonstrateur des possibles.**